Marine Francaise

Paris, 4.—Au cours de la discussion du projet de loi sur la défense navale à la Chambre, M. de Lanessan, ministre de la marine, a répondu aux critiques soulevées par les diverses variétés de navires de guerre, dont on propose la construction; quelques députés demandent exclusivement des cuirassés, d'autres conseillent uniquement la création d'une foule de torpilleurs et de navires sous-marins. M de Lanessan a défendu le projet, en faisant remarquer que la France avait besoin de cuirassés pour défendre ses colonies. Le ministre a reconnu que les torpilleurs et les sous-marins étaient utiles, mais ne pouvaient pas à eux seuls protéger les côtes. M. de Lanessan a terminé son discours en faisant l'éloge de la marine française. Il a déclaré que la France renforçait son armement naval, non pas dans un but d'agression, mais afin de maintenir les intérêts économiques et l'honneur national de la France.

La chambre a adopté le projet de loi relatif à la marine, modifié de façon à permettre la construction de six cuirassés et de cinq croiseurs et une dépense de 118,-000,000 de francs pour la construction de torpilleurs et de navires sous-marins, soit une augmentation de 50,000,000 de francs du crédit demandé primitivement pour ces derniers.

La Triplice et Bizerte

Le "Secolo XIX", de Rome, reproduit un extrait d'un journal berlinois dénonçant à toutes les puissances intéressées au maintien de l'équilibre dans la Méditteranée, les grands travaux entrepris par la France pour les fortifications de Bizerte.

Les deux organes de la Triplice estiment qu'on ne doit pas laisser accomplir jusqu'au bout cette oeuvre, qui ferait Bizerte la véritable clé la Méditerranée.

Revue Commerciale

MARCHÉ LOCAL.

Blé.—On paie à Winnipeg de 58 c. à 62 c. pour le No. 1 dur

Farine.—Légère baisse. Patente, $1.95; Strong Baker, $1.60; XXXX. 1.10c.

Issues de Meuneries.—Son, $12; gru, $15 la tonne.

Moulée.—D'avoine, $18, à $20; d'orge et avoine, $15 à 17; blé mêlé, $12 à $15.

Avoine.—Dans la Province le prix est de 27 c., et de 35 c. à Winnipeg pour bonne qualité.

Orge — 30c. à 35 c. pour qualité ordinaire, et 70 c. pour orge de brasseur.

Graine de Lin.—Rare; prix nominal de 1.00

Maïs.—De 41 c. à 43 c. par minot de 56 livres.

Beurre.—De crêmerie, de 25 c. à 30c.; de laiterie,par livre, 18c. à 20 c. Les sceaux de bonne qualité se vendent 20c.

Fromage.—11 c à 12 c.

Oeufs.—10 c. à 12½ c. la douzaine.

Volailles.—Les acheteurs offrent de 10 c. à 12 c, la lb.; pour bonne qualité; dindes, 14c.; oies, 10c.; canards, 10 cents.

Gibier.—Lièvres, 8 c. chaque; pigeons, 20 c. la paire.

Légumes.—Pommes de terre, 35c.; séleri, 40 c. à 50c la douzaine; choux, 3c. la lb; oignons, 5 c. à 5 c. la lb.

Seneca Root,—En grande demande; 50 c.

Laine.—Nominal, 8 c. à 8½ c. la livre.

Peaux.—Peaux gelées, 7 c. la lb. avec cinq lbs. en moins pour la glace. Peaux de taureaux et bœufs, 1 c. de moins par livre; peaux de mouton, de 40 c. à 65 c; de cheval, 60 c; a $1 pièce.

Foin.—Pressé, de $5 à $6; en charges, de $4 à $5.

Viandes de Boucherie.—Mouton, 12c. agneau, $4.00 à 5.00 pièce; veau, 8c à 9c; bœuf, 6c à 7c; porc, 1½ à 8c.

LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme au-dessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sour peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de prem ère qualité sont mis en ventepar les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulière.